

Rapport de la Commission pour l'étude du Règlement de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord (SDIS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal,

En septembre 2012, une commission de 7 membres a été créée pour l'étude du nouveau Règlement du SDIS du Nord vaudois. Cette commission composée de Mme Catherine NICOLET, municipale à Suchy et MM. Jean-Pierre BLANC, municipal à Chamblon, Christian BRUAND, municipal à Valeyres-sous-Montagny, Jean-Marc TACHE, municipal à Cheseaux-Noréaz, Sébastien MERCIER, municipal à Chavannes-le-Chêne, Vincent POCHON, municipal à Chêne-Pâquier et Pierre BILLAUD, municipal à Donneloye a examiné dans un premier temps le règlement en question. Par la suite, quatre membres se sont rencontrés à Mathod, en présence de M. Amadio SANTACROCE, les autres étant excusés.

Durant cette séance, M. SANTACROCE, Président du Conseil Intercommunal a répondu avec satisfaction à nos questions concernant les articles dudit règlement et ses 3 annexes. Seul, l'article 4 du règlement a sollicité des remarques concernant l'utilisation particulière du corps, notamment sur la mission de sécurisation (annexe 3, article 3). En effet, les membres estiment que cette mesure de faire n'est pas adaptée au service du 1^{er} août et qu'une dérogation doit être apportée, afin de ne pas demander l'accord au CoDir et surtout facturer cette prestation, lors de notre Fête Nationale. Par contre, les directives de cet article et de l'annexe 3 sont valables pour les autres services.

Les autres articles du règlement et ses annexes n'ont pas apporté d'adjonctions ou de modifications de la part de la Commission d'étude.

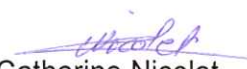
Recommandation

Point 1

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude propose d'ajouter à l'article 4, un alinéa supplémentaire avec la mention "Exempté pour la Fête Nationale" ou que le Président du conseil intercommunal demande d'accepter cette proposition par le Conseil intercommunal, lors de cette séance.

Point 2

Après rectification de l'article précité, la Commission d'étude, à l'unanimité des membres présents, recommande au Conseil intercommunal d'adopter le Règlement de l'Association Intercommunale en matière de défense


Catherine Nicolet

Christian Bruand


Jean-Marc Tache


Jean-Pierre Blanc


H. BILLAUD PIERRE